



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

2021-09-23

Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 44  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 8  
Nombre de membres excusés : 7  
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :  
17 septembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 OCT. 2021

et affichage le :

1 OCT. 2021

4 - Fonction Publique

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)

Objet : Création/suppression de postes dans le cadre de la promotion interne 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH					
Mme Najat LEMERAY	X				

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			

<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>	M. Jean-Pierre MOURICE			X	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>	M. Manuel MACHADO			X	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>	M. Jean TURMEL	X			
<b>BEAUMESNIL</b>	M. Gilles PORQUET	X			
<b>CAMPAGNOLLES</b>	Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X			
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>	M. Denis JOUAULT	X			
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>	M. Jean-Claude RUAULT	X			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>	Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X			
	M. Olivier JEANNEAU	X			
	Mme Colette JOUAULT	X			
	Mme Bernadette LEROY	X			
	M. Georges RAVENEL	X			
<b>PONT-BELLANGER</b>	M. Christian MARIETTE	X			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>	M. Maurice ANNE	X			
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>	Mme Catherine GARNIER	X			
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>	Mme Annick ALLAIN	X			
	M. Alain DECLOMESNIL	X			
	M. Régis DELIQUAIRE	X			
	M. Didier DUCHEMIN	X			
	M. Marc GUILLAUMIN	X			
	M. Francis HERMON	X			
	Mme Marie-Line LEVALLOIS	X			
	M. Eric MARTIN	X			
	Mme Natacha MASSIEU			X : M. Marc GUILLAUMIN	
	Mme Sandrine SAMSON			X : M. Eric MARTIN	
	Mme Cyndi THOMAS				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L.5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	
<b>VALDALLIERE</b>				
M. Jean-Paul ANGENEAU	X			
Mme Isabelle BACHELOT				X
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU	
Mme Caroline CHANU			X : M. Serge COUASNON	
M. Gilles FAUCON	X			X
Mme Brigitte MENNIER				
Mme Sabrina SCOLA				X
<b>VIRE NORMANDIE</b>				
M. Marc ANDREU SABATER	X			
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI	
Mme Cindy BAUDRON				X
M. Lucien BAZIN	X			
Mme Marie-Ange CORDIER	X			
M. Serge COUASNON	X			
Mme Nicole DESMOTTES	X			
M. Corentin GOETHALS	X			
Mme Catherine MADELAINE				X
M. Gilles MALOISEL	X			
M. Pascal MARTIN			X : Mme Jane PIGAULT	
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER	
Mme Marie-Odile MOREL	X			
Mme Valérie OLLIVIER	X			
M. Régis PICOT				X
Mme Jane PIGAULT	X			
Mme Annie ROSSI	X			
M. Guy VELANY	X			
<b>TOTAL</b>	43	1	8	7
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			61	
<b>Nombre de conseillers présents</b>			44	
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21	
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			52	

**M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La promotion interne est un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Il s'agit d'un procédé de recrutement dérogatoire au principe de recrutement des fonctionnaires par concours qui valorise l'acquis et l'expérience professionnelle.

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les dossiers relatifs à la promotion interne ne sont plus soumis à l'avis de la commission administrative paritaire, mais à celui du président du centre de gestion du département du Calvados.

Celui-ci rend un avis en tenant compte des critères définis par les lignes directrices de gestion établies par le centre de gestion, et approuvées par le comité technique.

L'Intercom de la Vire au Noireau a ainsi proposé, au titre de l'année 2021 les dossiers de deux agents, dont un seul a fait l'objet d'un avis favorable du président du centre de gestion.

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider :**

**Article 1 :**

La création de l'emploi énoncé dans le tableau ci-dessous, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

Nombre de postes	Grade de promotion à créer	Quotité de temps de travail
1	Agent de maîtrise	Temps complet

**Article 2 :**

Que l'emploi énoncé ci-dessous sera supprimé du tableau des effectifs après avis du comité technique.

Nombre de postes	Grade à supprimer	Quotité de temps de travail
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

**Article 3 :**

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**VOTE**

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

